



# Versez votre taxe d'apprentissage 2022 à Proximité et contribuez à l'égalité des chances

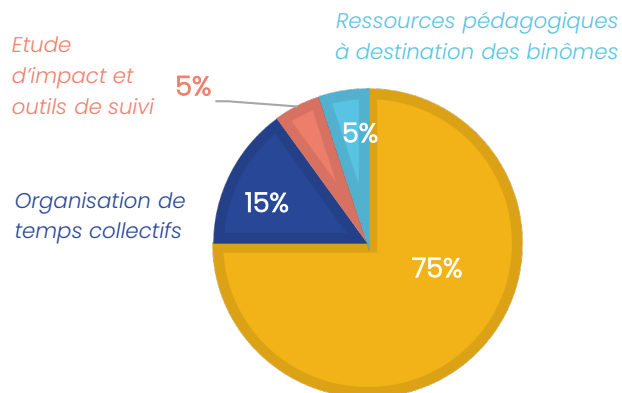
## Proximité aujourd'hui

Proximité œuvre depuis 2002 pour la réussite scolaire et professionnelle des jeunes en difficulté et le renforcement du lien social grâce à un accompagnement qui comprend parrainage individuel et temps collectifs.

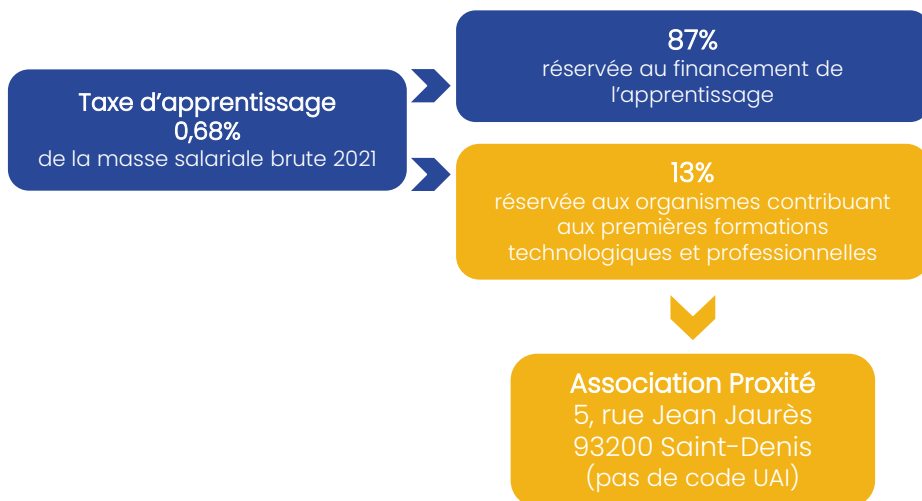
Près de 20 ans après sa création, Proximité a accompagné plus de **6500 jeunes** et a déployé ses actions à travers plus de 40 antennes d'accueil dans 23 villes en France pour répondre aux besoins d'accompagnement déjà conséquents avant la crise.

## A quoi sert votre taxe ?

Le budget de l'activité de Proximité se répartit comme suit :



## Comment verser votre taxe ?

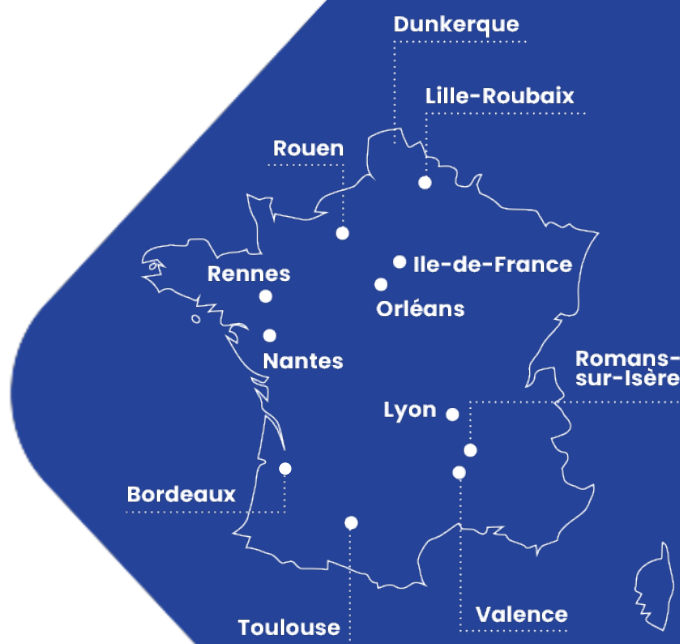


## Pourquoi nous verser votre taxe ?

Convaincus que chaque jeune peut choisir son orientation et concrétiser son projet professionnel s'il est informé, outillé et soutenu, nous avons pour ambition en 2022 :

- De mettre en place 2400 relations de parrainage entre des jeunes et des bénévoles actifs dans le monde du travail
- De proposer plus de 100 ateliers collectifs et sorties culturelles en complément du parrainage
- D'animer 44 antennes d'accueil dans 23 villes réparties dans 9 régions en France et touchant plus de 100 quartiers prioritaires.

En versant votre taxe d'apprentissage 2021, vous nous permettez de réaliser ces objectifs.



## Ils témoignent

« Il y a un an et demi, je ne savais pas à quoi ressemblait une entreprise, et je ne me voyais pas intégrer le monde du travail. Grâce à mon parrain, j'ai effectué 2 stages à l'étranger cette année et désormais, je reçois 1 à 2 appels par semaine pour un stage. »

*Adel, filleul Proxité depuis Octobre 2019*

« La réussite de la jeunesse et le développement du lien social sont des progrès essentiels pour notre société. Proxité y contribue avec une efficacité et un impact spectaculaire. Nous sommes donc heureux de renouveler chaque année notre soutien à cette action grâce au versement de la taxe d'apprentissage. »

*Antoine Faguer, Denis Industries*

Votre contact :  
**Marion Gommard** – Responsable des partenariats  
[m.gommard@proxite.com](mailto:m.gommard@proxite.com) – 07 49 24 92 01